

RCS : BAR LE DUC

Code greffe : 5501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAR LE DUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00047

Numéro SIREN : 429 875 321

Nom ou dénomination : DANY MANGIN

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/000862

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 17 Rue Jeanne d'Arc		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 2 9 8 7 5 3 2 1 0 0 0 1 1		Néant ☐ *						
		Exercice N clos le, 31122019						
		N-1 31122018						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial (1)	AH	AI	44 000	44 000		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 500			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC	136 000	134 000		
		Constructions	AP	AC	29 673			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 539			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	9 761	1 220		
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	3 200	75		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	40 000			
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	960	960		
TO TAL (II)		BJ	BK	268 853	86 598	182 255	180 896	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	1 397 457	1 397 457	1 413 166	
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	194 484	30 995	163 489	282 498
		Autres créances (3)	BZ	CA	145 550		145 550	114 908
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG			11 664	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	1 971		1 971	2 434
TO TAL (III)		CJ	CK	1 739 461	30 995	1 708 467	1 824 670	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN						
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	2 008 315	117 593	1 890 722	2 005 567	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :				

② **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFIP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise SAS DANY MANGIN			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :465 500.....)	DA	465 500	465 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		10 540
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 644	842
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	214 988	117 504
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	23 884	148 296
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	720 015	742 681
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	333 947	251 369
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	38 194	46 006
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	734 517	899 777
	Dettes fiscales et sociales	DY	59 157	60 736
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 891	4 997
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	1 170 706	1 262 885	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 890 722	2 005 567	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 052 669	1 077 916
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	148 929	127	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS DANY MANGIN										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	45 500	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG	134 000	KH		KI	2 000	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM	29 673	KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants	M3		KS	2 539	KT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	6 425	KZ		LA	133 016
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	10 443	LC		LD	1 290
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	183 080	LO		LP	136 305	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	43 200	8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	960	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	44 160	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	272 740	ØH		ØJ	136 305		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	45 500	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	136 000	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	29 673	MF	
		Inst gales, agencets et am des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	2 539	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP	137 717	MQ	1 724	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	2 475	MT	9 258	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	140 192	NH	179 193	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations		IØ		ØX		ØY	43 200	ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	960	2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	44 160	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	140 192	ØL	268 853	ØM		

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN											Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	1 500	PF		PG		PH	1 500				
Terrains			PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	29 673	PW		PX		PY	29 673				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	2 539	QA		QB		QC	2 539				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG					
	Matériel de transport		QH	6 351	QI	502	QJ	5 312	QK	1 541				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	8 656	QM	667	QN	1 102	QO	8 220				
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT					
TOTAL III			QU	47 218	QV	1 169	QW	6 414	QX	41 973				
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	48 718	ØP	1 169	ØQ	6 414	ØR	43 473				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
Immobiliations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL					NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9				Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP				SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN							Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		9U	43 125	9V	9W	9X	43 125	
	Ø6		Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	30 995	6U	6V	6W	30 995	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	74 120	TY	TZ	UA	74 120	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	74 120	UB	UC	UD	74 120	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF					
		UG	UH					
		UJ	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL	40 000	UM		UN	40 000				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	960	UV		UW	960				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	32 349		32 349						
	Autres créances clients		UX	162 134		162 134						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	44 488		44 488						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	89 465		89 465						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP	6 402		6 402						
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 195		5 195						
	Charges constatées d'avance		VS	1 971		1 971						
	TOTALUX			VT	382 964	VU	342 004	VV	40 960			
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	148 929		148 929						
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	185 018		66 981		118 037				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	734 517		734 517						
Personnel et comptes rattachés			8C	29 643		29 643						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	15 940		15 940						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	10 709		10 709						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 866		2 866						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	38 194		38 194						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	4 891		4 891						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTALUX			VY	1 170 706	VZ	1 052 669		118 037				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	29 948			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	66 207	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032							

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 890 722 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 375 499 euros** et un total **charges** de **3 351 614 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **23 884 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement CRC 2004-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Fonds commercial

En vertu des dispositions de l'article 212-3 §2 du PCG le fonds commercial enregistre pour 44 000 euros les éléments incorporels non identifiables qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de la société.

En présence de présomption réfutable d'une durée d'utilisation non limitée (PCG art 214-3) due à l'inexistence de critères d'une durée d'utilisation limitée, un test de dépréciation doit être fait au moins une fois par exercice. Lorsque une telle dépréciation est constatée, elle ne peut jamais être reprise ultérieurement.

Néanmoins, la société étant qualifiée de petite entreprise au sens de l'article L123-16 du code de commerce, l'article 214-3 du PCG prévoit la possibilité d'amortir comptablement à partir du 01/01/2016 ledit fonds commercial. La société ayant renoncé à pratiquer un tel amortissement, elle a fait un test de dépréciation en comparant la valeur actuelle à la plus élevée de l'une de deux valeurs suivantes : valeur d'usage ou valeur actuelle.

En l'absence de marché spécifique sur ce type d'activité, la comparaison a été faite avec la valeur d'usage. En l'occurrence, il a été décidé de retenir comme critère pour le calcul de la valeur d'usage un montant égal à trois fois le résultat moyen d'exploitation des trois derniers exercices, et ce, compte tenu du fait que la méthode consistant à déterminer la valeur actuelle à partir de l'actualisation des flux de trésorerie est inopérante.

Dans ces circonstances, le test mis en oeuvre a abouti à l'absence de dépréciation à pratiquer dans les comptes au 31/12/2019.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Information sur événements postérieurs

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020. A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Charges à payer		40 088
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		912
INT COURE/EMPT A PAYER	49	
INTERETS COURUS A PAYER	864	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 243
FNP HONORAIRES COMPTA	6 452	
FNP HON. COMM CPTES	6 240	
FNP PHOTOCOPIE	24	
FNP CHARG.LOC VIGNOT	1 514	
FNP ENTRETIEN MATERIEL	12	
Dettes fiscales et sociales		24 933
PROV. POUR CONGES PAYES	17 163	
CHARGES SOC./C.P. A PAYER	6 007	
FORM PROF A PAYER	1 763	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				1 971
CREDIT BAIL			989	
LOCATIONS FINANCIERES			85	
CVAE			794	
MAINTENANCE			103	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				1 971

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Produits à recevoir		41 926
Autres créances clients <i>CLIENTS PROD.NON ENC.FACT</i>	35 524	35 524
Autres créances <i>TIPP A RECEVOIR</i>	6 402	6 402

ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2019
VALEUR D'ORIGINE					197 977	197 977
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs				57 301	57 301
	Dotation exercice				45 946	45 946
	TOTAL				103 247	103 247
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				58 511	58 511
	Redevances Exercice				47 115	47 115
	TOTAL				105 626	105 626
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				46 884	46 884
	entre 1 et 5 ans				48 200	48 200
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				95 084	95 084
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				425	425
	entre 1 et 5 ans				1 555	1 555
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				1 980	1 980
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					80 710	80 710

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus Effets escomptés	55 347	
	55 347	
Avals, cautions et garanties Cautions bois BPLC Bois BPLC certificat décharge ONF caution bois ONF caution bois certificat décharge	542 541	542 541
	542 541	542 541
Engagements de crédit-bail Crédit bail	97 063	
	97 063	
Engagements en pensions, retraite et assimilés Compte tenu des caractéristiques de l'effectif (âge, ancienneté, rémunérations) et de la probabilité que les personnes concernées soient présentes au sein de la société lors de leur départ en retraite, le montant des engagements peut être estimé à :	13 200	
	13 200	
Autres engagements Emprunts : capital restant à devoir	184 969	
	184 969	
Total des engagements financiers (1)	893 121	542 541
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

**SARL DANY MANGIN
ZAC de la Mocotte
55 120 VIGNOT**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes Annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Thierry GUILLAUME
Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Metz

SAS DANY MANGIN
ZAC de la Mocotte
55120 VIGNOT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention des associés
de la SAS Dany Mangin
ZAC de la Mocotte
55120 Vignot

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS Dany Mangin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes ont été arrêtés par le président le 30 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport et, notamment, je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé page 32 de l'annexe concernant les engagements financiers de la société.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables de l'annexe comportent un paragraphe intitulé « Fonds commercial » dans lequel sont précisées les modalités retenues pour pratiquer le test de dépréciation du fonds commercial conformément aux dispositions prévues à l'article 214-3 du PGG. Mes travaux ont consisté à apprécier la démarche de la société, à vérifier le critère retenu pour justifier la valeur d'usage ainsi que le caractère raisonnable de cette approche.

Les stocks de matières premières sont évalués selon les modalités précisées dans la note libellée « Stocks et en-cours », page 25 de l'annexe, sous la rubrique « Règles et méthodes comptables ». J'ai procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de la méthode.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fautes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

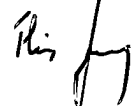
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rombas, le 4 juin 2020

Thierry GUILLAUME
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Metz



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	44 000		44 000	44 000
	Autres immobilisations incorporelles	1 500	1 500		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	136 000		136 000	134 000
	Constructions	29 673	29 673		
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 539	2 539		
	Autres immobilisations corporelles	10 982	9 761	1 220	1 861
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	3 200	3 125	75	75
	Créances rattachées à des participations	40 000	40 000		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	960		960	960
TOTAL (II)		268 853	86 598	182 255	180 896
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	1 397 457		1 397 457	1 413 166
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	194 484	30 995	163 489	282 498
	Autres créances	145 550		145 550	114 908
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				
	Charges constatées d'avance	1 971		1 971	11 664
	TOTAL (III)	1 739 461	30 995	1 708 467	1 824 670
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 008 315	117 593	1 890 722	2 005 567

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	465 500	465 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		10 540
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	15 644	842
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	214 988	117 504
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	23 884	148 296
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	720 015	742 681
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	333 947	251 369
	Emprunts et dettes financières divers	38 194	46 006
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	734 517	899 777
	Dettes fiscales et sociales	59 157	60 736
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 891	4 997
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 170 706	1 262 885
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 890 722	2 005 567
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	23 884,08	148 296,26
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 052 669	1 077 916
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	148 929	127

Annexe légale

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 890 722 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 375 499 euros** et un total **charges** de **3 351 614 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **23 884 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement CRC 2004-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Fonds commercial

En vertu des dispositions de l'article 212-3 §2 du PCG le fonds commercial enregistre pour 44 000 euros les éléments incorporels non identifiables qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de la société.

En présence de présomption réfutable d'une durée d'utilisation non limitée (PCG art 214-3) due à l'inexistence de critères d'une durée d'utilisation limitée, un test de dépréciation doit être fait au moins une fois par exercice. Lorsque une telle dépréciation est constatée, elle ne peut jamais être reprise ultérieurement.

Néanmoins, la société étant qualifiée de petite entreprise au sens de l'article L123-16 du code de commerce, l'article 214-3 du PCG prévoit la possibilité d'amortir comptablement à partir du 01/01/2016 ledit fonds commercial. La société ayant renoncé à pratiquer un tel amortissement, elle a fait un test de dépréciation en comparant la valeur actuelle à la plus élevée de l'une de deux valeurs suivantes : valeur d'usage ou valeur actuelle.

En l'absence de marché spécifique sur ce type d'activité, la comparaison a été faite avec la valeur d'usage. En l'occurrence, il a été décidé de retenir comme critère pour le calcul de la valeur d'usage un montant égal à trois fois le résultat moyen d'exploitation des trois derniers exercices, et ce, compte tenu du fait que la méthode consistant à déterminer la valeur actuelle à partir de l'actualisation des flux de trésorerie est inopérante.

Dans ces circonstances, le test mis en oeuvre a abouti à l'absence de dépréciation à pratiquer dans les comptes au 31/12/2019.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Information sur événements postérieurs

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020. A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Charges à payer		40 088
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		912
<i>INT COUR/EMPT A PAYER</i>	<i>49</i>	
<i>INTERETS COURUS A PAYER</i>	<i>864</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 243
<i>FNP HONORAIRES COMPTA</i>	<i>6 452</i>	
<i>FNP HON. COMM CPTES</i>	<i>6 240</i>	
<i>FNP PHOTOCOPIE</i>	<i>24</i>	
<i>FNP CHARG.LOC VIGNOT</i>	<i>1 514</i>	
<i>FNP ENTRETIEN MATERIEL</i>	<i>12</i>	
Dettes fiscales et sociales		24 933
<i>PROV. POUR CONGES PAYES</i>	<i>17 163</i>	
<i>CHARGES SOC./C.P. A PAYER</i>	<i>6 007</i>	
<i>FORM PROF A PAYER</i>	<i>1 763</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 971
CREDIT BAIL		989	
LOCATIONS FINANCIERES		85	
CVAE		794	
MAINTENANCE		103	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 971

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Produits à recevoir		41 926
Autres créances clients <i>CLIENTS PROD.NON ENC.FACT</i>	35 524	35 524
Autres créances <i>TIPP A RECEVOIR</i>	6 402	6 402

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

2. Participations (10 à 50 %)

TRANSILVALUX (comptes non disponibles, liquidation judiciaire)

25,00

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2019
VALEUR D'ORIGINE				197 977	197 977
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs				57 301	57 301
Dotation exercice				45 946	45 946
TOTAL				103 247	103 247
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs				58 511	58 511
Redevances Exercice				47 115	47 115
TOTAL				105 626	105 626
REDEV. RESTANT A PAYER					
à 1 an au plus				46 884	46 884
entre 1 et 5 ans				48 200	48 200
à plus de 5 ans					
TOTAL				95 084	95 084
VALEUR RESIDUELLE					
à 1 an au plus				425	425
entre 1 et 5 ans				1 555	1 555
à plus de 5 ans					
TOTAL				1 980	1 980
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				80 710	80 710

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Engagements
financiers donnés

Engagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus Effets escomptés	55 347	
	55 347	
Avals, cautions et garanties Cautions bois BPLC Bois BPLC certificat décharge ONF caution bois ONF caution bois certificat décharge	542 541	542 541
	542 541	542 541
Engagements de crédit-bail Crédit bail	97 063	
	97 063	
Engagements en pensions, retraite et assimilés Compte tenu des caractéristiques de l'effectif (âge, ancienneté, rémunérations) et de la probabilité que les personnes concernées soient présentes au sein de la société lors de leur départ en retraite, le montant des engagements peut être estimé à :	13 200	
	13 200	
Autres engagements Emprunts : capital restant à devoir	184 969	
	184 969	
Total des engagements financiers (1)	893 121	542 541
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		



Annexe libre

Etat exprimé en euros

OPERATION D'APPORT D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE A LA SOCIETE

Article 151 octies du CGI

Apporteur : M. Dany MANGIN

Entreprise individuelle apportée :	Dany MANGIN ZAC de la Mocotte 55200 VIGNOT
------------------------------------	--

Société bénéficiaire de l'apport :	SAS DANY MANGIN ZAC de la Mocotte 55200 VIGNOT Siret : 429 875 321 00011
------------------------------------	---

Date de l'apport : 01/01/2008

Titres reçus en rémunération de l'apport :	M. Dany MANGIN a reçu 1 040 parts sociales de 100 euros de nominal chacune, plus 25 euros de prime d'apport
--	---

Désignation de l'entreprise **SAS DANY MANGIN**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2				
						3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	45 500	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	134 000	KH		KI	2 000	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM	29 673	KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS	2 539	KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	6 425	KZ		LA	133 016	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	10 443	LC		LD	1 290	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
		Avances et acomptes				LK		LL		LM		
		TOTAL III				LN	183 080	LO		LP	136 305	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	43 200	8V		8W		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	960	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	44 160	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	272 740	ØH		ØJ	136 305	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1		2				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	45 500	1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	136 000	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	29 673	MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	2 539	ML			
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport	IV		MP	137 717	MQ	1 724	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	2 475	MT	9 258	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB			
		Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF			
		TOTAL III	IY		NG	140 192	NH	179 193	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW			
		Autres participations	IØ		ØX		ØY	43 200	ØZ			
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	960	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	44 160	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	140 192	ØL	268 853	ØM

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	1 500	PF		PG		PH	1 500	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	29 673	PW		PX		PY	29 673	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	2 539	QA		QB		QC	2 539	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH	6 351	QI	502	QJ	5 312	QK	1 541	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	8 656	QM	667	QN	1 102	QO	8 220	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	47 218	QV	1 169	QW	6 414	QX	41 973	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	48 718	ØP	1 169	ØQ	6 414	ØR	43 473	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS DANY MANGIN**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	74 120	74 120	74 120
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	74 120	74 120	74 120
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN				Néant ☐							
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	40 000	UM		UN	40 000				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	960	UV		UW	960				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	32 349		32 349						
	Autres créances clients	UX	162 134		162 134						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	44 488		44 488					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	89 465		89 465					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	6 402		6 402					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 195		5 195						
	Charges constatées d'avance	VS	1 971		1 971						
	TOTAUX		VT	382 964	VU	342 004	VV	40 960			
	RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
		VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	148 929		148 929						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	185 018		66 981		118 037				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	734 517		734 517						
Personnel et comptes rattachés		8C	29 643		29 643						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15 940		15 940						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	10 709		10 709						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 866		2 866						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	38 194		38 194						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 891		4 891						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 170 706	VZ	1 052 669		118 037				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	29 948					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	66 207	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

DANY MANGIN
société par actions simplifiée
au capital de 465 500 euros
Siège social : Zac de La Mocotte
17, rue Jeanne d'Arc
55200 VIGNOT
RCS BAR LE DUC B 429 875 321

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2020

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 23 884,08 euros de la façon suivante :

- Dotation à la réserve légale :	1 194,20 euros
- Dotation aux autres réserves :	22 689,88 euros
- Total :	23 884,08 euros

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2018	46 550,00 €	-	-
31.12.2017	30 240,00 €	-	-
31.12.2016	30 240,00 €	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,
Le président,
Dany MANGIN

